

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0



Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

L'an deux mille quatorze et le 12 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 6 novembre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**Etaient présents** : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC ,M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC , MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, , M.GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M NICOLAS COSTES), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M.LAURENT ROUX), MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

**Etait absent excusé** : M.ERWAN DANIEL

MME BRIGITTE COLOMIE a été élue secrétaire

## DÉLIBÉRATION n°2014/157

**Objet : Adoption du Procès-verbal 2014/011 du Conseil Municipal du 15 octobre 2014**

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2014/11 rédigé suite à la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2014.

### Décision

Le Conseil Municipal,

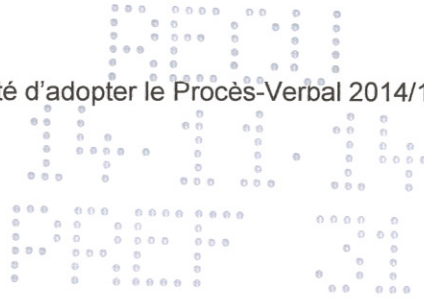
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité d'adopter le Procès-Verbal 2014/11 du 15 octobre 2014.



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
Jean-Marie VITRAC

- Transmis le 14 NOV. 2014  
- Affiché le 14 NOV. 2014

